

GRACE A VOTRE MECENAT



Soutenez le Château de Ricquebourg !



Découvrir le château : <http://youtu.be/dfvsZ7LR5gk>

A moins d'une heure au nord de Paris, Ricquebourg est une paisible commune de la vallée du Matz au Pays des Sources. Au cœur du village, le château est un exceptionnel Trianon sur pilotis du 17^{ème} siècle, construit par Thomas Rivié en 1712 sur pilotis au milieu d'un étang, sur les vestiges d'une forteresse ruinée. Il sera ensuite agrandi et magnifié fin 19^{ème} par les Ridgway, une famille américaine. Suite aux dégâts de la Grande Guerre il souffre aujourd'hui des méthodes et matériaux utilisés lors de sa réhabilitation en 1925 et a plus que jamais besoin de votre soutien, c'est pourquoi faisons ainsi appel à votre générosité.

La bâtisse a récemment obtenu la labellisation de la Fondation du Patrimoine, qui permet de bénéficier d'une défiscalisation sur les dons : ainsi vous pouvez apporter votre pierre au rayonnement de cet héritage patrimonial avec un avantage fiscal .

Pourquoi nous soutenir ?

Dans le cadre de la Mission BERN et avec la Fondation du Patrimoine, votre engagement nous aidera à financer le programme de travaux suivis par un architecte du Patrimoine afin de corriger les problèmes structurels de sa restauration en 1925, notamment :

- Les remontées capillaires dégradant les façades à cause des enduits en ciment sur les murs des caves transformées en communs.
- Les infiltrations en toitures en raison de l'éclatement des balustres et mains courantes en béton armé, matériau « révolutionnaire » à l'époque.
- Le confortement des anciens vannages permettant le maintien en eau des pilotis

Un dispositif fiscal attractif

Avec son label la Fondation du Patrimoine est habilitée à délivrer des reçus fiscaux pour RICQUEBOURG dans le cadre du mécénat en faveur des monuments historiques privés (Article 10 de la loi de Finances 2007, loi n°2006-166 du 21 décembre 2006).

Particuliers :

Votre don bénéficie de la **réduction d'impôts de 66%** sur l'Impôt sur le revenu (dons déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable)

Entreprises :

La **réduction d'impôts est de 60%** pour les sociétés (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes, reportable sur cinq années).

Des contreparties intéressantes !

En devenant mécène de Ricquebourg vous pouvez bénéficier également de contreparties (limitées à hauteur de 25% du montant du don).

Des contreparties matérielles : visites privatives ; mise à disposition d'une salle pour un évènement privatisation d'espaces , invitations à des évènements . Nous contacter .

Des contreparties immatérielles (communication et visibilité), telles que : nom de votre entreprise, logo, mention ou encart sur les supports de communication (affiches, dossiers de présentation), sur nos réseaux sociaux. Nous contacter .

Comment faire un don ?

En complétant le bon de souscription et adressant :

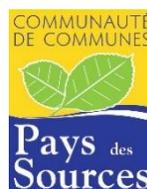
Par chèque	Par Carte Bancaire	Via ce QR Code
<p>Faire parvenir à : <i>fondation du patrimoine, 2-4 Rue Gustave Eiffel, 60200 Compiègne</i></p> <p>Avec toutes vos coordonnées (mail, adresse postale) pour établir le reçu fiscal</p>	<p>Sur le site de la Fondation du Patrimoine</p> <p>https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chateau-de-ricquebourg</p>	

Contactez l'Association

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter monsieur Jean-François Marquis, président actuel de l'Association des Amis du Château de Ricquebourg.

Tel. : **+33 (0)6 83 10 42 07**

Mail : jf.marquis@laposte.net



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Château de Riquebourg

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, si le projet n'aboutit pas dans un délai de 6 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation, ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60284

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Château de Riquebourg

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 6 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			